

Grille d'évaluation détaillée du Fonds vert 2019

	Critères d'évaluation	Pondération	Description détaillée	Évalués par
	PROJET			
2.2	Pertinence du projet	15	Démontre la pertinence du projet par rapport à la politique environnementale de la Ville et son plan d'action. Le projet est réaliste, innovant et aura une certaine pérennité. Indispensable, pas retenu si moins de 70 %	Membre du comité
	Sous-total – Projet (15 points)			
	APPROCHE			
3.1	Étapes et échéancier	10	Identification et description des grandes étapes, des activités à réaliser, des moyens proposés, des biens livrables et des rencontres de travail. L'échéancier est réaliste.	Membre du comité
3.2	Retombées	10	Mentionne les objectifs, indicateurs et cibles concernant les retombées du projet. Donne une estimation quantitative et/ou qualitative des résultats attendus.	Membre du comité
3.3.1, 3.3.2	Public cible et communication	5	Donne des informations détaillées sur le public cible et les moyens de le rejoindre. Explique les stratégies de communication.	Membre du comité
	Sous-total – Approche (25 points)			
	RESSOURCES			
4.1	Partenaire	5	Démontre le soutien de partenaires engagés.	Par le service
4.2	Matériel	10	Décrit les principales ressources matérielles.	Membre du comité
4.3.1, 4.3.2	Budget	15	Le formulaire budgétaire est rempli et détaille les sources de financement, les revenus et les dépenses.	Membre du comité
	Sous-total – Ressources (30 points)			
	EXPÉRIENCE			
5.1.1, 5.1.2	Équipe	20	Présente une structure détaillée de l'équipe et leur rôle respectif. Les membres de l'équipe ont de l'expérience pertinente.	Membre du comité
5.2	Expérience	10	Démontre la réalisation de projets comparables et d'expériences reconnus par la Ville.	Par le service
	Sous-total – Expérience (30 points)			
	Grand total			